

Produit concerné : Sage Etats Comptables et Fiscaux

État mis en avant : Gestion de la multi-distribution des données

1/ Contexte général

● Organismes de Gestion agréés (OGA)

Depuis la loi de finances de 2008, les organismes de gestion agréés ont l'obligation de **télétransmettre les liasses fiscales de leurs adhérents à la DGFIP*¹ selon la procédure TDFC*²**. Si l'organisme agréé n'effectue pas lui-même les télétransmissions de ses adhérents, il lui appartient de contrôler la réalité des télétransmissions effectuées par un tiers. Pour ce faire, le **BOI*³ 5 J-109** a instauré la notion de **télétransmission simultanée à destination à la fois de la DGFIP et de l'organisme agréé**.

La liasse transmise aux OGA s'accompagne de formulaires spécifiques (les tableaux OGxx) et éventuellement d'une balance.

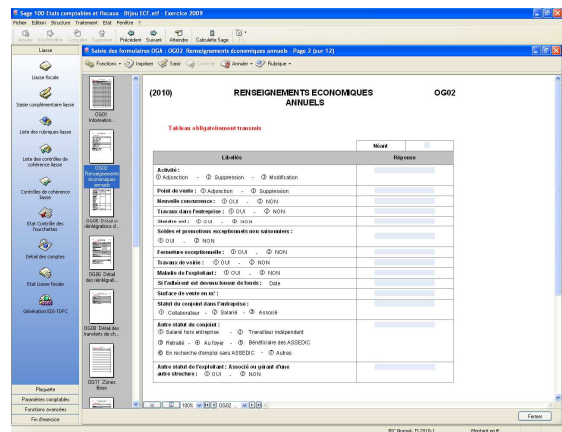
● Banque de France (BDF)

La **Banque de France** a mis en place un service de réception des liasses dématérialisées (BilanDirect FIBEN). La transmission s'effectue au format **EDI-TDFC** et concerne **les entreprises relevant du régime BIC et dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 750 K€**

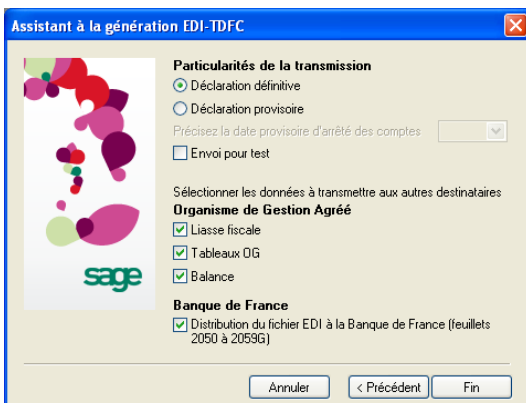
2/ Nouvelles fonctionnalités dans ECF

● Gestion des formulaires OGA

Les formulaires OGA sont gérés à l'identique des formulaires liasse et sont accessibles via le menu "Traitement". Les formulaires correspondants au régime du dossier seront proposés :



● Génération EDI-TDFC



La dernière étape de l'assistant de génération EDI-TDFC s'enrichit des options de multi-distribution vers l'OGA et la BDF.

Ces options sont pré-paramétrées afin de faciliter l'utilisation :

- l'envoi à l'OGA sera proposé si les coordonnées de celui-ci ont été renseignées dans l'A propos de.
- l'envoi à la Banque de France sera proposé si l'entreprise relève du régime BIC.

Un envoi de la liasse vers l'OGA pourra s'accompagner des formulaires OGA et/ou de la balance.

Un envoi vers la BDF contiendra la liste des formulaires autorisés. Afin de garantir la cohérence des données transmises aux différents destinataires, l'envoi vers l'OGA ou la BDF ne pourra s'effectuer que lors de **l'envoi de la liasse à la DGFIP**.

*DGFIP*¹ : Direction générale des finances publiques*

*TDFC *² : Transfert de données fiscales et comptables*

*BOI*³ : Bulletin officiel des impôts*